

|   |
|---|
| <b>Département</b><br>Maine et Loire          |
| <b>Arrondissement</b><br>Angers               |
| <b>Commune</b><br>Blaison-Saint-Sulpice       |
| <b>Date de convocation</b><br>05 juillet 2023 |
| <b>Date d'affichage</b><br>05 juillet 2023    |
| <b>Nombre de conseillers en exercice : 19</b> |
| <b>Présents : 13</b>                          |
| <b>Votants : 19</b>                           |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 10 JUILLET 2023**

Le dix juillet deux mille vingt-trois, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal, légalement convoqué le cinq juillet deux mille vingt trois,  
s'est réuni à la mairie de Blaison-Saint-Sulpice  
en séance publique, sous la présidence de : Monsieur Jean-Claude LEGENDRE, maire

**Étaient présents :** Mrs et Mmes : Jean-Claude LEGENDRE, Carole JOUIN-LEGAGNEUX, Pierre BROSELLIER, Jacky CARRET, Jean-Paul HAMON, Laure CAILLEAU, Marie-Madeleine CHEVILLARD, Nadine DUPONT-THIRIEZ, Guillaume SALVIAC, Estelle LE GUENNEC, Corinne GASSELIN, Charles RENAULT, Adrien MEILLERAIS.

**Absents excusés :** Marc HEMERY a donné pouvoir à Jean-Paul HAMON, Richard MARECHAL a donné pouvoir à Jacky CARRET, Cécile AMILIEN donne pouvoir à Carole JOUIN-LEGAGNEUX, Didier LIAIGRE a donné pouvoir à Laure CAILLEAU, Doriane CHAGOT-MANSUY a donné pouvoir à Charles RENAULT, Fanny SOARES a donné pouvoir à Marie-Madeleine CHEVILLARD.

Monsieur Jean-Paul HAMON a été nommé secrétaire de séance.

**Finances locales : Tarifs garderie 2023-2024  
Délibération n°2023-07-5**

Madame JOUIN-LEGAGNEUX rappelle au Conseil municipal que le tarif actuel d'une heure de garderie s'élève à 1.72 €, tout quart d'heure commencé étant dû, et qu'après 18 heures 30, heure de fermeture, les éventuels dépassements d'horaires sont facturés 3.40 €.

Elle demande à fixer les tarifs pour l'année 2023-2024.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer l'heure de garderie à 1.80 €. Tout quart d'heure commencé sera dû. Après 18 heures 30, heure de fermeture, les éventuels dépassements d'horaires seront facturés 3.60 €.

Ces tarifs sont applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

***Le Conseil municipal, à la majorité (1 abstention), émet un avis favorable sur ces propositions de tarifs.***

Le Maire,  
Jean-Claude LEGENDRE



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
le 11 juillet 2023  
Publication ou notification  
Du 11 juillet 2023